
Mise en place des Eco-défis en partenariat avec la CMA28

Conseil Départemental d'Eure et Loir

1 Place du Châtelet

28019 Chartres

[Voir le site internet](#)

Delphine Met

delphine.met@eurelien.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir travaille en partenariat avec les chambres consulaires depuis des années et a décidé d'impluser une dimension prévention des déchets dans les conventions à partir de 2012.

Dans le cadre de ses missions, la CMA28 favorise et accompagne le développement de l'artisanat, notamment à travers l'opération "Eco-défis" facilitant la prise en compte pour les artisans de proximité de l'impact environnemental dans leur activité et leurs relations client.

Afin d'inciter et d'accompagner largement et durablement les entreprises vers une meilleure gestion de leur déchets, le Conseil départemental a souhaité soutenir la mise en oeuvre de l'opération "Eco-défis" sur le territoire Eurélien.

De ce fait, une convention financière entre le CD28 et la CMA28 a été élaborée pour un déploiement des éco-défis sur le territoire des EPCI déchets engagés dans un programme local de prévention des déchets. Une convention tri-partite a été signée à chaque nouvelle mise en place.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Le conseil départemental a fixé comme objectif de labéliser au minimum 10 nouvelles structures chaque année ce qui représente 40 artisans en fin de programme du Plan.

Résultats quantitatifs

Les 5 EPCI déchets engagés dans un programme local de prévention des déchets se sont lancés dans les "Eco-défis".

Année 2 : 16 artisans labélisés - 1 EPCI engagé

Année 3 : 46 artisans labélisés - 2 EPCI engagés

Année 4 : 49 artisans labélisés - 4 EPCI engagés

Année 5 : 25 artisans labélisés - 5 EPCI engagés

Résultats qualitatifs

Les visites d'information effectuées par l'EPCI déchets et la CMA ont permis de dialoguer avec les artisans et de répondre à leur interrogation. Celles-ci ont permis de rappeler les gestes de tri et de faire connaître également les nouvelles filières existantes sur le territoire.

Les "eco-défis" permettent aux artisans d'obtenir des conseils personnalisés et surtout un discours adapté à leurs besoins. L'artisan-commerçant est bien informé de ce fait il a la possibilité de transmettre le bon message à ses clients.

MISE EN OEUVRE

Planning

2012 :

- Achat du label "Eco-défis" par la CMA28
- Convention CD28/CMA28 : objectifs à fixer. Concertation sur les défis à relever
- Conception des outils de communication (plaquette, goodies etc...) par la CMA
- Réunion d'information organisée par le CD28 pour informer les EPCI déchets de la mise en place des "Eco-défis" en Eure-et-Loir avec une très faible participation financière.

2013 à décembre 2015 :

- Convention avec EPCI déchets
- Démarchage des artisans par la CMA et les EPCI déchets
- Mise en place des comités de labélisation pour chaque EPCI (Président et animateur de prévention EPCI, technicien CMA, animateur de prévention déchets CD28
- Organisation cérémonie de remise des prix avec une valorisation dans la presse

Mai 2016 :

- Organisation d'une cérémonie départementale pour récompenser les 3 artisans les plus impliqués dans chaque territoire.

Moyens humains

Chef de projet déchets du CD28

Chargé de mission développement durable de la CMA : 2

Animateur de prévention des déchets : 1

Moyens financiers

Versement d'une subvention de 10 000 € à la CMA d'Eure-et-Loir pour le déploiement des Eco-défis et d'une autre action.

Moyens techniques

La mise en place des "Eco-défis" nécessite de bien définir les tâches de chacun. Il convient dans un premier temps de se rapprocher de la CMA afin d'obtenir le fichier de ses ressortissants du territoire concerné ce qui limite le champ d'action.

Il convient également de définir les défis à relever ce qui nécessite un diagnostic de son territoire. Le diagnostic permet de cibler les déchets les plus impactants du territoire.

Partenaires mobilisés

CMA Eure-et-Loir

EPCI déchets

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Le déploiement des Eco-défis est conditionné par le rachat du label ce qui nécessite un partenariat entre une structure et les chambres consulaires. Il est tout à fait possible de déployer les éco-défis avec les CMA et les CCI afin de couvrir plus largement le territoire. Certains commerçants peuvent se sentir lésés de ne pouvoir participer s'ils ne sont pas ressortissant CMA par exemple.

Difficultés rencontrées

Les artisans commerçants choisissent leur défi parmi des thématiques (déchets, eau, énergie ...). Un conseil est donné pour chaque défi ce qui permet une meilleure application.

Mots clés

ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Julie BARTHELEMY

julie.barthelemy@ademe.fr

Direction régionale Outre Mer